

UE STAGES

LE STAGE EN PSYCHOPATHOLOGIE (enfants, adolescents, adultes)

Le choix du terrain de stage (enfants, adolescents, adultes) doit correspondre au CM choisi :
« Psychopathologie de l'enfant » (Resp. E. Jacquet), « Psychopathologie de l'adolescent » (Resp. Y. Morhain), « Psychopathologie de l'adulte » (Resp. V. Di Rocco).

Objectifs du stage :

Il s'agit d'un **stage d'observation** qui doit se dérouler dans une **institution** (publique, privée ou associative). Le stage doit pouvoir vous mettre en contact avec des sujets exprimant une souffrance psychique. La présence d'un psychologue dans le lieu de stage n'est pas obligatoire, mais si un psychologue est en poste dans l'institution c'est lui votre interlocuteur, il est nécessairement le référent du stage et doit au minimum être d'accord pour l'accueil d'un stagiaire.

Durée du stage : 30 demi-journées soit 105h. La répartition de ces demi-journées de stage est à négocier avec votre terrain de stage, elles peuvent être réparties tout au long du semestre ou consécutives.

Procédures administratives :

L'annexe pédagogique (disponible en ligne sur Pstage) doit être validée et signée par l'enseignant responsable de l'UE choisie avant le début du stage.

La convention de stage (disponible en ligne sur Pstage), à remettre au secrétariat, doit être validée et signée par l'enseignant responsable de l'UE et la directrice de l'Institut de Psychologie avant le début du stage. Ce document doit être accompagné d'une attestation de responsabilité civile.

Ces documents administratifs, pour la signature de l'enseignant responsable de l'UE, peuvent être déposés au **secrétariat de clinique** (K151) ou signés à la fin du CM. Pour la signature de la direction de l'Institut de Psychologie, les documents doivent être déposés au **secrétariat de L3**.

À la fin du stage, une **attestation de stage fait** établie par le référent du terrain de stage (psychologue de l'institution le cas échéant) doit être jointe au dossier validant le stage lors de la première ou de la deuxième session d'examen.

Accompagnement pédagogique :

Des TD d'accompagnement de stage regroupant les étudiants des enseignements de **Psychopathologie de l'enfant et de psychopathologie de l'adulte** sont proposés tout au long du second semestre pour aider les étudiants à la fois dans leur recherche de stage et dans l'élaboration de leur expérience sur les terrains de stage. La participation à ces TD est facultative... Mais fortement recommandée.

Les listes, les horaires et les noms des enseignants des TD d'accompagnement de stage sont affichés dans les locaux du CRPPC (à proximité du bureau K139). Vous pouvez vous inscrire directement sur ces listes.

Lundi 16h-17h45 (Anna-Livia Marchionni)

Mardi 12h-13h45 (Nathalie Dumet)

Mardi 14h-15h45 (Anna-Livia Marchionni)

Mardi 16h-17h45 (Audrey-Catherine Simon)

Mercredi 10h-11h45 (Julia Violon)

Jeudi 12h-13h45 (Rémy Potier)

Jeudi 18h-19h45 (Glaucia Da Costa Neves)

Où chercher un stage :

En psychopathologie de l'adulte, les établissements de soins publics ou privés (hôpitaux ou cliniques), qu'ils soient spécialisés dans la santé mentale ou pas (services de psychiatrie et services de médecine), les établissements qui accueillent des personnes âgées (EHPAD..), les établissements qui accueillent des adultes handicapés (MAS, FAM, ESAT...), les établissements qui accueillent des migrants (CADA...) ou en des personnes en situation de précarité (CHRS...), les associations caritatives d'aide aux personnes en situation précaire ou d'aide aux victimes d'agressions...

En psychopathologie de l'adolescent, les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance (MECS, Foyer de l'enfance...) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (CER, CEF...), les services des établissements de santé spécialisés dans la prise en charge des adolescents (unité d'hospitalisation, hôpitaux de jour...), les établissements accueillant des adolescents porteurs de handicaps (IMPro..), les établissements de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale...

En psychopathologie de l'enfant, les services des établissements de santé spécialisés dans la prise en charge des enfants, les établissements de l'aide sociale à l'enfance (MECS, Foyers de l'enfance...), les services des établissements de santé spécialisés dans la prise en charge d'enfants (Hôpitaux de jour, jardins d'enfants thérapeutiques...), les établissements accueillant des enfants porteurs de handicaps (IMP, IME...), les crèches et jardins d'enfants...

Afin d'entamer le deuxième semestre en ayant un stage, il est fortement recommandé de commencer sa **recherche dès le premier semestre**.